

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 17 août 1811.

ANGLÈTERRE.

Londres, 30 juillet. — Bulletin du Roi.

« Le roi a passé encore une bonne nuit. Sous d'autres rapports, S. M. est toujours dans le même état. »

Les chaleurs que nous éprouvons aggravent beaucoup la maladie de S. M. La gorge est tellement gonflée, qu'il est extrêmement difficile de lui faire avaler quelque chose. Cet état donne les inquiétudes les plus vives.

Du 31. — Bulletin du roi.

« Le caractère général de la maladie du roi est toujours le même; mais S. M. a recouvré un peu de ses forces. »

Le bulletin d'hier étoit plus favorable que celui des jours précédens. Nous apprenons que le gonflement des glandes a heureusement cessé. Les attaques étoient plus violentes à une époque antérieure; mais les intervalles étoient plus longs, tandis qu'aujourd'hui les paroxysmes étoient presque continus. Depuis environ trois semaines, l'espoir des médecins s'est bien affaibli; cependant ils ne désespèrent pas entièrement.

(Journ. de l'Empire.)

SUEDE.

Stockholm, 19 juillet. D'après une convention entre la Russie et la Suède, les relations commerciales entre les provinces cédées à la Russie et le royaume actuel de Suède, réglées par le traité de Frédériksham, et dont le terme étoit fixé au 13 octobre de cette année, resteront encore une année sur le même pied.

(Journ. de l'Empire.)

PRUSSE.

Berlin, 27 juillet. Nous Frédéric-Guillaume, par la grace de Dieu, roi de Prusse, etc.

Desirant invariablement nous conformer à toutes les mesures adoptées par S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, relativement au commerce maritime et au système continental, nous avons décrété, d'accord avec sa susdite Majesté, ce qui suit:

1.0 Nous renouvelons très rigoureusement les anciennes défenses d'importation de toutes sortes de denrées coloniales, sous peine de confiscation irrémédiable; et désormais il ne sera plus délivré des certificats pour l'exportation, constatant le paiement des droits établis par le tarif continental.

2.0 De l'autre côté, nous avons établi le principe de ne point entraver l'exportation par mer des productions du Continent destinées pour des pays neutres ou alliés, et de ne pas soumettre à une augmentation des droits de sortie, celles des denrées continentales qui sont considérées comme denrées de première nécessité; en vertu de quoi nous ordonnons qu'à compter de ce jour l'exportation de toutes sortes de blés et de bois de construction, destinés

d'un port de nos Etats pour un pays neutre ou allié, sera regardée comme pleinement libre et permise, en payant cependant un droit extraordinaire de 32 thalers 12 gros courant pour chaque last de l'une ou de l'autre des susdites marchandises.

(Moniteur.)

AUTRICHE.

Vienne, 7 août. Parmi les biens dont la vente a été annoncée par la circulaire de la régence de la Basse-Autriche du 9 du mois dernier, pour servir d'hypothèque à l'emprunt de 10 millions de florins en argent de convention, ouvert par quatre de nos maisons de banque, se trouvent:

En Styrie: ceux de Deutschlandsberg et Thurn, estimés 273,837 fl.

En Carinthie: celui de Frisach, estimé 74,608 fl.

(Gaz. de Vienne.)

Du 8 août. M. le docteur Stifs, médecin de LL. MM., vient d'être nommé conseiller-d'état et des conférences. En cette qualité, il sera chargé, dans toute la monarchie, de toutes les affaires médicales, et sera directeur suprême des études, comme autrefois M. Van Swieten. Il aura sous lui M. le conseiller aulique Fitz, qui sera référendaire de ce bureau à la chancellerie de l'intérieur, et M. le conseiller Verner.

On assure qu'incessamment l'académie militaire Joséphine, dont la direction est confiée à M. Brambilla, sera supprimée ou du moins incorporée à l'Université de Vienne. Les professeurs conserveront leur traitement et suppléeront les professeurs de l'Université de Vienne.

Du 9. On vient de publier, de la part du gouvernement général de la Transylvanie les diverses modifications que la diète de cette province a arrêtées relativement aux billets de banque et aux mesures des finances, afin de mieux adapter le décret de l'Empereur du 20 février dernier à la Transylvanie. Ces modifications concernent principalement le taux des intérêts, depuis l'époque de la dépréciation des billets de banque, les baux passés pendant ce tems, et qui ont été déclarés résolubles dès que l'une des parties contractantes le demande.

On prévoit que la prochaine diète hongroise arrêtera aussi de son côté plusieurs modifications semblables, et qui seront encore plus étendues que celles décrétées pour la Transylvanie. Le gouvernement a autorisé ses modifications par le décret même.

(Gazette de France.)

Du 9. La Régence de la basse Autriche a accordé aux sieurs Philippe Kolnot et Fidele Schmidt de Kettenhof près Schwächat le droit d'établir une fabrique de vinaigre et de toute sorte de liqueurs spiritueuses.

(Gaz. de Vienne.)

BAVIÈRE.

Munich, 30 juillet. Il y a dans les environs de Passau et de Ratisbone, de fausses pièces de 24 kreutzers en cir-

culation; elles sont de cuivre argenté; l'empreinte porte les armes d'Autriche, le millésime de 1808 et la lettre B. On les reconnoitra facilement à la surface raboteuse des deux têtes d'aigle et du champ. (Gaz. de Francf.)

WESTPHALIE.

Cassel, 28 juillet. Par décret royal du 26, toutes les contestations relatives aux domaines impériaux de France, ou leurs revenus, seront jugées administrativement par les conseils de préfecture, sauf l'appel au conseil d'état.

(Courrier de l'Europe.)

WURTEMBERG.

Stuttgart, 3 août. Un décret royal publié hier, contient en substance ce qui suit: quoique les intérêts des obligations de l'état aient toujours été payés avec la plus grande précision, et que l'année dernière la masse en ait été diminuée d'une somme de 256, 875 florins qui ont été payés aux différents porteurs de ces obligations, on fait cependant un commerce de ces papiers de l'état qui tend à les discréditer de plus en plus, quoiqu'ils soient garantis par des fonds d'amortissement plus que suffisants. Pour mettre fin à ces spéculations d'agioteurs, ces obligations seront amorties partiellement, jusqu'à concurrence de la somme de 300,000 florins par année, soit que les obligations appartiennent à des nationaux ou qu'elles appartiennent à des étrangers.

-- Nous avons aussi à présent un corps de gendarmerie pour le service du royaume. Son organisation est déjà achevée.

(Gaz. d'Augsbourg.)

ROYAUME DES DEUX SICILES.

Naples, 30 juillet. On nous annonce de Corfou que le blocus de cette île est entièrement levé. Les bâtimens anglais qui étoient dans ces parages ont disparu, et la navigation est maintenant parfaitement libre.

(Monit. de Naples.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, 9 août. S. M. I. et R. par son décret du 2 de ce mois a daigné nommer Mr le comte sénateur Frangipane chevalier d'honneur de S. M. l'Impératrice et Reine en remplacement de Mr le comte sénateur Condulmer, lequel par des motifs de santé avoit demandé sa retraite, qui lui a été accordée avec la nomination de chambellan honoraire.

(Journ. Italien.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Hambourg, 13 juillet. Les travaux commencés dans les derniers jours du mois de mars, pour construire une nouvelle chaussée depuis Wesel jusqu'à Hambourg, se poursuivent avec une activité étonnante, et occupent plus de 7000 ouvriers et 1200 chariots. Dans le département de l'EMS-Supérieur, sur une étendue de 30 lieues, les travaux sont presque finis. Dans le département des Bouches-du-Wester, au-delà de Brème, plus de deux myriamètres sont entièrement achevés. Dans le département des Bouches-de-l'Elbe, les travaux sur toute l'étendue de cette route seront achevés au milieu du mois d'octobre.

La chaussée de Telgte à Hambourg, qui aura plus de 60 lieues dans un pays jusqu'alors presque impraticable, rivalisera avec les plus belles routes de l'Europe.

Bruxelles, 30 juillet. On a publié ici ce qui suit:

Le directeur de la poste à Bruxelles, donne connoissance au public que, par suite des instructions émanées des intentions de S. Exc. le duc de Rovigo, ministre de la police générale, il est autorisé à annoncer que la correspondance avec l'Angleterre est permise:

1°. Aux prisonniers françois en Angleterre, et aux prisonniers anglais en France, pour donner de leurs nouvelles à leurs familles et en recevoir.

2°. Aux négocians ayant licence, mais seulement pour affaires relatives au commerce des licences.

3°. Aux françois ayant des propriétés dans les colonies françoises et qui sont momentanément occupés par l'ennemi.

Toutes les lettres doivent être affranchies et remises décachetées à la direction des postes.

Bruxelles, le 29 juillet 1811.

E. Dussault, directeur des postes.

Paris, 4 août. Suivant les nouvelles d'Espagne, les quartiers-généraux des maréchaux ducs de Dalmatie et de Raguse se disposoient à quitter Badajoz, où l'on a établi d'immenses magasins. Les armées réunies se porteront sur le Portugal. Il paroît que lord Wellington renonce au projet qu'il avoit de défendre les places frontières, car il se retire dans l'intérieur du royaume. On parle du blocus d'Elvas. Toutes les troupes anglaises sont aujourd'hui sur la rive gauche du Tage; quelques milices portugaises sont seulement restées dans le nord du Portugal.

Un corps d'armée, sous les ordres du duc d'Istrie, est concentré dans les environs de Valladolid; on en ignore la destination.

-- S. M. le roi d'Espagne est arrivé dans sa capitale le 15 juillet. On a célébré à Madrid de grandes réjouissances à l'occasion du retour de S. M.

Du 5. S. M. a tenu hier un conseil privé.

-- S. M. a tenu aujourd'hui un conseil de commerce à Saint-Cloud.

-- On aura enfin des détails positifs sur le sort du célèbre et malheureux la Peyrouse; il paroît certain que douze matelots, restes infortunés de son équipage, ont été retrouvés par un vaisseau anglais dans une île déserte de la mer du Sud, près de laquelle l'*Astrolabe* avoit fait naufrage. On assure même que ces malheureux sont arrivés en France, et on peut espérer d'avoir par eux des renseignemens certains sur le sort de leurs compagnons.

-- Il y a eu congrégation générale aujourd'hui à dix heures du matin, au palais de l'archevêché.

Du 6. Par décret daté de Saint-Cloud, le 31 juillet 1811, S. M. a nommé M. Varambon fils, receveur-général du département de la Creuse, en remplacement de son père, démissionnaire.

LL. MM. sont allées visiter hier la maison impériale d'Écouen.

-- M. le général de division Bisson, gouverneur de Mantoue, est mort, le 26 juillet dernier, d'une attaque d'apoplexie.

NOUVELLES OFFICIELLES DES ARMÉES EN ESPAGNE.

CATALOGNE.

Le maréchal Suchet, depuis la prise de Tarragone, a marché vers l'intérieur de la Catalogne. Les rassemblements que Campo Verde avoit tenté d'organiser se sont hâtés de se disperser; les hommes regagnent comme ils peuvent leurs foyers par petites bandes, vendant leurs armes et leurs chevaux pour avoir du pain.

Le maréchal Suchet a dirigé sa marche sur Vicque où il étoit attendu le 13 juillet. Campo Verde, abandonné de tout son monde, a dû s'embarquer le 14 à Mattaro, poursuivi par les habitans de la côte qui ont pillé ses équipages.

Quelques jours avant le départ de Campo Verde, le général Maurice Mathieu avoit envoyé à Mattaro un détachement qui avoit détruit et brûlé les magasins que l'ennemi avoit voulu former sur ce point; une centaine d'insurgés y avoient été tués; dix bâtimens de guerre anglais avoient inutilement cherché à protéger Mattaro; leur feu le plus violent n'avoit abouti qu'à nous faire perdre 3 hommes et 3 chevaux.

Les Anglais se tiennent maintenant devant Palamos sans oser débarquer.

La forteresse de Figuières est plus resserrée que jamais, tous les chevaux ont été mangés; il ne reste plus qu'un peu de farine; on redouble de surveillance dans les lignes pour s'opposer à toutes les tentatives d'évasion de la part de la garnison, qui ne peut tarder à se rendre à discrétion.

Le commandant ennemi manquant de vivres, a renvoyé sans condition les prisonniers qu'il avoit faits dans le fort, au nombre de 850.

Pendant ce temps, un corps de l'armée d'Aragon chemine sur Valence, et réunit à portée de cette ville, le dépôt de ses munitions de guerre et de vivres, afin de soumettre incessamment cette province.

• Arrondissement de l'Armée du Nord.

Le duc d'Istrie ayant appris qu'un rassemblement de Galliciens se formoit dans la vallée du Vierzo, et menaçoit de couper les communications entre Léon et les Asturies, a cru devoir concentrer une partie de ses troupes, et rapprocher momentanément le corps du général Bonnet, qui reçut l'ordre de se rendre à Léon vers le 20 juin, après avoir garni suffisamment la ligne de la Déba. Les fortifications d'Astorga ayant été jugées onéreuses et mauvaises, le duc d'Istrie les a fait raser.

Le 23 juin, l'avant-garde des insurgés se présenta à Benavides. Au premier avis, le général Valletaux partit avec 3 bataillons et 60 chasseurs. L'ardeur des troupes ne put être contenue; les tirailleurs s'élançèrent à la poursuite de l'ennemi, et poussèrent jusqu'à Quintanilla del Valle. Ce fut dans cette position que l'armée ennemie fut reconnue forte de 7,000 hommes; l'affaire étoit trop engagée pour exécuter un mouvement de retraite; le général fit ses dispositions sans calculer le nombre des ennemis, et ordonna l'attaque du village. Il fut enlevé avec impétuosité malgré les efforts de l'ennemi qui fut contraint de

prendre une position en arrière. Le 119.e prit poste à droite au-delà du village; le 122.e fit face aux colonnes ennemies qui se formoient sur les routes de Fontoria et de Puintana-Déjor; le chef de bataillon Durel tenoit en respect, sur sa gauche, des troupes venues d'Astorga, et qui s'efforçoient inutilement de la tourner.

L'action ainsi engagée eut du succès; nos braves gagnèrent le champ de bataille sur lequel on trouva 600 ennemis morts; le nombre de leurs blessés étoit beaucoup plus considérable.

Cette affaire brillante honore les derniers momens du brave général Valletaux, tué à la fin du combat; il a vu en mourant la défaite des ennemis; nous regrettons avec lui 30 braves. Nous avons eu 87 blessés.

L'ennemi s'est retiré au-delà d'Astorga; le général Bonnet l'a reconnu vers le 10 juillet: toutes les mesures étoient prises pour attaquer ce rassemblement, commandé par Santocildes.

Le général Dorsenne est arrivé à Valladolid pour prendre le commandement en chef de l'armée du Nord. Il a sur-le-champ expédié le général de division Dumoutier avec 10,000 hommes et 1500 chevaux, pour prendre position sur le Coa, en avant de Ciudad Rodrigo.

Les quatre divisions de l'armée de réserve sont entrées à Pampelone et à Vittoria. La belle tenue de ces troupes, dont le moindre soldat a quatre ans de service, a fort surpris les habitans, et leur donne une nouvelle garantie de toute l'inutilité des efforts de l'Angleterre.

Armée de Portugal.

L'armée anglaise a pris des cantonnemens autour de Portalégre, et se tient sur la défensive. Le duc de Raguse a toujours son quartier-général à Mérida, d'où il fait battre le pays jusques vers la ligne ennemie. Badajoz, étant dans un formidable état de défense, et approvisionnée pour huit mois, le duc de Raguse se propose de faire prendre des quartiers de rafraîchissement à son armée dans la vallée du Tage, avec une avant-garde seulement sur la Guadiana, pendant les chaleurs du mois d'août qui rendent la vallée de la Guadiana extrêmement malsaine. Le cinquième corps entretiendra pendant ce temps les communications entre l'armée du Portugal et celle du Midi.

Arrondissement de l'Armée du Midi.

Le 1.er corps déploie toujours la plus grande activité dans les travaux du blocus de Cadix; Puerto Santa Maria et Puerto Real sont devenus des places très fortes; de nouvelles batteries ont été élevées tant du côté de la mer que sur toutes les avenues de terre; elles sont liées par des lignes, défendues elles-mêmes par des tours très fortes.

Le 13 juin, la garnison de l'île de Léon a tenté une sortie contre nos ouvrages de l'Arrecife; 1200 hommes se sont avancés jusques sur nos premiers postes, tandis que toutes les batteries et canonnières ennemies faisoient un feu violent contre les lignes de Chiclana; mais tout ce grand tapage produisit si peu d'effet, que nos batteries de Chiclana daignèrent à peine y répondre. L'infanterie fut plus mal reçue à l'Arrecife; après deux heures de fusillade, l'ennemi fut contraint de se sauver à la hâte, laissant beaucoup de morts sur le champ de bataille, et emportant un grand nombre de blessés. (Moniteur.)

Laybach, 16 août L'anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur et Roi a été annoncé dès le 14 au soir par une salve d'artillerie. Une nouvelle salve s'est fait entendre hier à l'aurore, et a servi comme de signal aux habitans de la campagne. On les a vus bientôt se répandre dans la ville et prendre part, au milieu des citoyens de toutes les classes, aux solemnités religieuses et aux réjouissances qui ont marqué ce grand jour. A midi, toutes les autorités civiles et militaires, ayant à leur tête Son Exc. le Gouverneur Général, se sont rendues du palais du Gouvernement à l'église cathédrale, où le service divin qu'un *Te Deum* a terminé, a été célébré par M. l'Evêque de Laybach, assisté de l'Evêque suffragant et de tout son clergé. Pendant cette pieuse et auguste cérémonie le son des cloches retentissoit au loin. A l'issue du service divin il y a eu grande revue, et la compagnie des arquebusiers a commencé le tir qu'elle avoit indiqué pour le 15 août, en l'honneur de la fête de S. M. Le temps ayant tourné à la pluie, l'exercice du mât de cocagne et les courses de divers genres, qui avoient été préparés, ont été remis au Dimanche 25 août, fête de S. M. l'Impératrice. Cependant vers 5 heures les nuages se sont dissipés, le soleil a lui, et une soirée magnifique, dont la fin a été marquée par une dernière salve, est venue favoriser l'illumination de toutes les parties de la ville. Plusieurs particuliers, et même de simples artisans, se sont distingués en ornant de verres de couleurs et d'ingénieux transparents la façade de leurs demeures. Sur le fronton de la porte du palais du Gouvernement se lisoit cette inscription, qu'on pouvoit considerer comme le cri de tous les cœurs: *Vive Napoléon.*

Son Exc. le Gouverneur-général a réuni les principaux membres de toutes les autorités dans un banquet, où ont été portés des toasts à S. M. l'Empereur et Roi, à S. M. l'Impératrice et au Roi de Rome. Au repas a succédé un bal brillant. Le buste de S. M., placé dans la salle du bal, étoit couronné de laurier et entouré de fleurs. A une heure du matin, le bal a été interrompu par un souper. Les danses ont ensuite repris et se sont prolongées plus avant dans la nuit. Des distributions de vin avoient été faites dans le jour aux troupes; le soir un bal gratuit s'est ouvert dans la salle de spectacle; et le pauvre a pris aussi à ce grand jour une part que ne venoient point troubler ces inquiétudes, compagnes ordinaires du besoin: d'abondantes distributions de pain ont été faites aux indigens, pour leur apprendre que c'étoit la fête du pere d'une immense famille qu'ils avoient à célébrer.

-- Le 13 de ce mois, Mr. le chevalier Stratico, député de la ville de Zara, et Mr. de Giorgi-Bona, député de la province de Raguse, ont eù l'honneur d'exprimer à Son Exc. le Gouverneur général le profond et respectueux dévouement à S. M. l'Empereur et Roi dont sont animés tous leurs concitoyens. Ainsi les diverses provinces de l'Illyrie ont toutes saisi l'occasion que leur offroit l'arrivée de Son Exc. pour manifester de nouveau leurs sentimens pour la personne sacrée de Sa Majesté.

La Commission de liquidation des pensions et de la dette publique en Illyrie,

Considérant que depuis sa formation et malgré les avis qui ont été adressés aux créanciers de la dette publique et les termes de rigueur qui leur ont été fixés pour la remise de leurs titres ou obligations, fort peu néanmoins sont arrivés encore sous ses yeux;

Considérant que cette lenteur si préjudiciable d'ailleurs aux véritables intéressés ne saurait remplir les vues bienfaisantes de S. M. qui, dans la célérité qu'il a prescrite, n'a voulu que hâter la meilleure condition des créanciers de l'état;

Considérant enfin qu'il est tout-à-fait dans les principes de la Commission d'accorder aux possesseurs de titres ou obligations, toutes les facilités qu'ils pourraient désirer quant à la production de ces titres et à leur sureté;

ARRÊTE:

Art. 1.^{er} A compter de la date du présent, il sera ouvert à la Commission de liquidation des registres où les créanciers de la dette publique viendront faire inscrire sur la présentation de leurs titres, le numéro, la date, la nature et le montant de leurs obligations.

Art. 2. Ces registres demeureront ouverts jusqu'au 20. septembre prochain. Passé ce terme de rigueur, tout créancier de la dette publique qui n'aurait pas présenté ses titres sera considéré comme ayant perdu ses droits et ne pourra les rappeler qu'en vertu d'une autorisation spéciale de l'autorité supérieure.

Art. 3. Sont néanmoins exceptés de la déchéance portée en l'article précédent les créanciers qui, dans le même délai, auraient justifié aux yeux de la Commission l'impossibilité de lui reproduire leurs pièces originales.

Art. 4. Sont exempts de présenter leurs titres à la Commission tous les créanciers de l'emprunt du 17 octo bre 1810, dont les comptes se trouvent déjà régularisés à l'Intendance générale.

Art. 5. Toute obligation présentée à la Commission sera apres son inscription aux registres, rendue immédiatement à son possesseur, revêtu du visa spécial de la Commission constatant son authenticité.

Fait à Laybach le 14 août 1811.

Les membres composant la Commission de liquidation.

Le Chambellan de l'Empereur, maître des requêtes, Président,

Signé: LE COMTE DE LAS CASES.

L'auditeur au Conseil d'Etat,
signé, BALBE.

L'auditeur au Conseil d'Etat,
signé: CHAMBAUDOIN.

Par la Commission:

Le Secrétaire général, TOULLET.

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

Tirage du 14 août 1811.

90 - 24 - 64 - 44 - 86

SUPPLÉMENT AU TÉLÉGRAPHE

du 17 août 1811.

Pour la troisième fois.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Mise en ferme des droits de Barrière et de Bacs.

En vertu de l'arrêté de Son Exc. le Gouverneur Général des Provinces Illyriennes du 25 juillet 1811, il sera procédé, par adjudication à l'enchère, à la Location des droits de Barrière et de Bacs ;

Savoir :

Le 20 août courant à *Adelsberg*, dans le Local de la subdélégation, pour tous les bureaux et perceptions du cercle d'Adelsberg.

Le 23 août à *Laybach*, dans une salle de l'intendance de la Carniole, pour tous les bureaux et perceptions du cercle de Laybach.

Le 26 août à *Neustadt*, dans le Local de la subdélégation, pour tous les bureaux du cercle de Neustadt.

La ferme sera de deux années à partir du 1.er septembre prochain.

Les droits seront perçus au taux et d'après les réglemens en vigueur.

Les amateurs pourront prendre connoissance des charges et conditions, aux secrétariats des Intendances et subdélégations et dans les bureaux des domaines.

Fait à Laybach le 8 août 1811.

Le Directeur des contributions et des Domaines
du premier arrondissement

BELLA.

Vu par l'Intendant de la Carniole,
BASELLI.

EDITTO.

Per la seconda volta.

Zara, li 3 Luglio 1811.

Pell' Imperial Tribunale di prima Instanza.

Col presente pubblico Editto si notifica alli figli del fu Marino Peroni, che intendendo il Sig. Antonio Catinelli di questa Comune di proseguir anche contro di loro come Eredi del qu. Sig. Carlo Canagotti Peroni la Petizione prodotta ancor nell'anno 1804. al fu Austriaco Tribunale di prima Instanza in Zara, contro la Signora Lucia Bianchi, ed il sunominato Canagotti Peroni in punto di reintegro di esborsi fatti in qualità di pieggio nelle rappresentazioni paterne, ha implorati li provvedimenti di ragione.

Non constando il luogo della dimora dei sudetti figli del fu Marino Peroni, e potendo essi trovarsi fuori di stato, fu a norma delle Leggi nominato, e destinato a tutto loro pericolo e spese l'Avvocato Sig. Dr. Mircovich, affinché in qualità di Curatore speciale li rappresenti in giudizio nella suddetta vertenza, la quale verrà con tal mezzo trattata, e decisa a termini di ragione, e del regolamento giudiziario in caso.

Restano pertanto avvisati li ridetti figli del qu. Marino Peroni col presente Editto, il quale avrà forza della più regolare intimazione, affinché sappiano, e possano volendo, dar la loro risposta entro il termine di giorni 90., facendo tenere e somministrando al sudetto Curatore tutte le carte delle quali credessero far uso per la propria difesa, scegliendo anche colla debita notizia a questo Tribun. altro Procuratore, ed usando in somma di tutti quei mezzi, che crederanno opportuni nelle vie più regolari, e di giustizia.

FERRARI Presid.

Fenzi Cancelliere.